Conditions de prestations – Grandir c'est chouette

1. Réservation et confirmation

Toute réservation est confirmée après acceptation écrite du devis. Un acompte de 50 % peut être demandé à la réservation.

2. Tarifs

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF). Les prestations comprennent la préparation courante, l'animation et le rangement, sauf indication contraire. La TVA est précisée sur le devis selon le statut fiscal du prestataire.

3. Nombre de participants

Le nombre maximal de participants est défini selon l'âge des enfants, la nature de l'activité, le lieu et les conditions de sécurité. Tout dépassement doit être validé préalablement et peut nécessiter un encadrement supplémentaire.

Pour les anniversaires, le tarif est valide pour 10 enfants maximum, passé ce nombre, un supplément sera demandé.

4. Matériel et infrastructures

Le matériel pédagogique courant est inclus dans les forfaits, sauf mention contraire. L'organisateur met à disposition un espace adapté, sécurisé et accessible, ainsi que les équipements convenus (tables, chaises, eau, électricité ou abri).

5. Encadrement et responsabilité

Pour les anniversaires, un adulte responsable désigné par la famille doit rester joignable et disponible sur place.

Pour les événements publics, les modalités d'accueil et de surveillance des enfants sont définies avant l'intervention. Un espace enfants ne constitue pas automatiquement un service de garde. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux, sauf dispositif d'accueil spécifiquement convenu et conforme aux exigences applicables.

6. Annulation par le client

- Plus de 30 jours avant : annulation sans frais, hors dépenses spécifiques déjà engagées et non récupérables.
- Entre 15 et 30 jours : 30 % du montant convenu.
- Entre 7 et 14 jours : 50 % du montant convenu.
- Moins de 7 jours : 80 % du montant convenu.

Ces conditions s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives et doivent être communiquées et acceptées avant la réservation.

7. Conditions météorologiques

Pour les activités extérieures, une solution de repli est définie avec l'organisateur. En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'activité peut être reportée ou adaptée. Les modalités financières sont convenues au préalable.

8. Paiement

Le solde est payable à 10 jours après la prestation, sauf accord particulier. Les acomptes déjà versés sont déduits du montant final.

9. Modifications

Toute modification importante du programme, de la durée, du lieu ou du nombre de participants peut entraîner une adaptation du devis, après accord des parties.